

**CCAS**  
**Compte rendu**  
**Conseil d'administration du mardi 08 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 08 septembre à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président.

Date de la convocation : mercredi 26 août 2015

Présents : Anne Canaud, Anne Fréhel, Claudette Palluau, Michèle Gloux, Brigitte Maindron, Catherine Fillon, Didier Geslin, Joseph Merceron, Bernard Brunet, Christian Vignaud, Lucien Texier,

Absent excusé : Sylvie Sauvignon

Absent : Claude Ferret

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Lucien Texier

- Compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration approuvé par 11
- Projets de délibérations :

- **2015 / 01-09 : Secours en argent**

Monsieur le Président informe les membres du CCAS d'une demande de secours en argent d'une famille Esnandaise, compte tenu des difficultés rencontrées

	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
				<b>FAVORABLE</b>	
Mme SP	344,00 €	Assistante Sociale	Remboursement sur pension : 120 € Remboursement caution logement : 224 €	Abstention	
				Contre	
				Pour	<b>11</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, fixent leur décision conformément au tableau ci-dessus.

- **2015 / 02-09: EL 2014/2017 – convention de partenariat (2015/2018) - CCAS d'Esnandes /Mairie d'Esnandes/SIVU l'Envol**

Afin de régir les modalités de partenariat entre les structures partenaires du Projet Éducatif Local (PEL), le SIVU l'envol et les communes membre du syndicat, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat. La présente convention prend effet à partir de la date de signature jusqu'au 31 août 2018. Cette convention définit les conditions de réalisation des actions et les modalités de collaboration entre les signataires, de la façon suivante :

Article 1) objet de la convention, article2) durée de la convention, article3) public bénéficiaire, article4) personnel-encadrement-matériel divers, article5) assurances et responsabilités, article6) projet éducatif local (PEL) 2014-2017/contrat enfance-jeunesse (CEJ), article7) dispositions financières, article8) comité de suivi, article9) information-communication-partenariats, article10) résiliation-litiges et renouvellement de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer la convention

- **2015 / 03-09 : AIE / Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration des difficultés financières de l'Association Intercommunale d'Entraide qui doit faire face à des dépenses imprévues. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 249€.

Le Conseil d'administration qui souligne le travail mené par l'association, souhaite, à l'unanimité, obtenir un complément d'information sur les dépenses imprévues et notamment avoir des justificatifs.

Outre la dépense liée à la panne du véhicule, il y a des interrogations sur le caractère imprévu concernant le remplacement de l'équipement informatique et l'achat de containers. Une réunion de l'AIE est prévue le lundi 21 septembre, il conviendra d'obtenir les précisions souhaitées et le cas échéant de voter la subvention lors d'un prochain CA.

– **Aide alimentaire : Situation mois de septembre 2015 : 6 familles ( 10 adultes et 5 enfants)**

– **Aide alimentaire : Renouvellement des droits**

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme SB		1	6770	CAF (AL)	256,24	Loyer	450,00
				ASSEDIC	503,75	énergies	141,00
						Assurances	20,00
						téléphone - internet	20,00
						taxe d'habitation	34,00
						mutuelle	64,00
				TOTAL	759,99	TOTAL	729,00
						Dettes	-
<b>Avis du CCAS : FAVORABLE</b>				Reste à vivre : 30,99 € (salaire juillet-août = 1134,21 €)			

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme K AZ B	2	2	2350	Revenus salariée	168,83	Loyer	445,00
				CAF (AL)	408,00	énergies	125,74
				CAF ( allocations familiale)	129,00	Assurances	145,29
				RSA	534,00	téléphone - internet	20,00
						Mutuelle	CMU
				TOTAL	1239,83	TOTAL	736,03
						Dettes	-
<b>Avis du CCAS : FAVORABLE</b>				Reste à vivre : 125,95 €			

– **Aide alimentaire : Nouvelle demande**

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme FN	3	1	776	CAF (AL)	408,60	Loyer	467,07
				CAF (soutient familial)	191,03	énergies	178,92
				CAF (allocations familiale)	129,35	Assurances	22,00
				RSA	437,67	téléphone - internet	20,00
						Mutuelle	CMU
				TOTAL	1166,65	TOTAL	687,99
						Dettes	-
<b>Avis du CCAS : FAVORABLE</b>				(Salaire juin – juillet : 1381 €)			
Il sera important de rappeler au bénéficiaire le respect du cadre de la distribution. Cette personne avait fait l'objet, lors d'une précédente période, d'une suspension de ses droits pour non respect du règlement intérieur (article 13).				Reste à vivre : 2 enfants : 119,51 €			
				Reste à vivre 3ème enfant (weekend et vacances) : 95,61 €			

M JN ne peut plus prétendre à l'aide alimentaire

Mme NT ne souhaite plus bénéficier de l'aide alimentaire

Le Conseil d'administration souhaite que le règlement intérieur puisse être modifié. L'objectif est de définir un cadre pour les bénéficiaires qui pourraient être concernés par 2 suspensions de leurs droits. Des propositions seront faites lors du prochain CA et la modification du règlement intérieur sera portée à l'ordre du jour.

– **Aide alimentaire : Planning**

DATES	INTERVENANTS
Jeu 05 novembre	Joseph MERCERON – Michelle GLOUX
Jeu 19 novembre	Joseph MERCERON – Michelle GLOUX
Jeu 03 décembre	Joseph MERCERON – Michelle GLOUX
17/12/15	Joseph MERCERON, Christian VIGNAUD, Claudette PALLUAUD

Il est convenu qu'il n'y aurait pas de colis de fin d'année offert par le CCAS aux bénéficiaires.

Comme l'année dernière un colis sera remis en début d'année avec une carte de vœux.

– **Repas des aînés: choix des prestataires et organisation**

Prestation restauration

	Tarifs TTC sans le vin	Tarifs TTC avec le vin		Choix du CCAS
API restauration		18,00 €	19,00 €	<b>3</b>
Jean Jean la Cuisine d'Antan	19,00 €	-		<b>1</b>
ARSONNEAU - traiteur	21,00 €			<b>2</b>

Le souhait du Conseil d'Administration est de travailler avec les commerçants et artisans de la commune. Le premier choix se porte donc sur la proposition de la société « Jean Jean la Cuisine d'Antan » sur la base du menu suivant :

- Entrée : Assiette campagnarde (terrines maison, farci charentais, boudin noir, jambon de pays fumé, rillettes maison)
- Plat principal : Cuisse de canard confit maison – pomme salardaise
- Trou charentais
- Salade et fromage
- Dessert : Craquant au chocolat

Pour le dessert Monsieur le Président souhaite que sa confection soit confiée à l'artisan boulanger de la commune. Il ne s'agit aucunement de remettre en cause le savoir faire du pâtissier avec lequel travaille Monsieur Jean-Marie Lerot, mais bien de rester dans une dynamique locale. Monsieur le Président souligne que, par ailleurs, Le boulanger d' Esnandes a participé gracieusement à diverses manifestations municipales  
Madame la Vice-Présidente rencontrera Monsieur Lerot afin d'évoquer, avec lui, les différents points soulevés lors du CA.

Si la société «Jean Jean la Cuisine d'Antan » n'était pas à même d'assurer la prestation ou de répondre favorablement aux demandes du Conseil d' Administration, le choix se porterait sur la société ARSONNEAU. La base du menu serait la suivante :

- Avalanche de petits gâteaux salés – 2 petits fours feuilletés chauds
- Entrée : Pressé de canard au foie gras, jeune pousse de salade
- Plat principal : fondant de pintade sauce à l'armagnac – gratin dauphinois – poêlée champêtre
- Duo de fromages sur mesclun de salade
- Dessert : Craquant au chocolat

Prestation animation

	Tarifs TTC	Choix du CCAS
Serge LAUTRU	360,00 €	
TWINS MUSETTE	320,00 €	<b>Favorable</b>
Charly Music	-	

Organisation

Date du repas	Le dimanche 11 octobre 2015
Horaires pour les convives	12h15
La gestion de l'organisation sera prise en charge par Madame la Vice-Présidente. Comme l'année dernière une rencontre sera programmée afin de préparer au mieux la manifestation. Les membres du CA sont invités à faire connaître leur éventuelle disponibilité auprès de Madame la Vice-Présidente.	

– **Chocolats des aînés: choix du fournisseur**

Coût 2014 : 1452,04€

SARL FINESSSES		MAISON PLANCHOT		L'ATELIER DU CHOCOLAT	
3 Cartons 40 ballotins 250g	768,00	150 ballotins 220g	1465,60	150 bouquets chocolat 220g	1927,50
Complément 31 ballotins 250g	198,40	50 ballotins 500g	967,44	50 bouquets chocolat 440g	1201,20
2 Cartons 18 ballotins 500g	444,60				
Complément 14 ballotins 550g	172,90				
Frais de transport	16,80				
	<b>1600,70</b>		2433,04		3128,70

Choix du CCAS : **SARL FINESSSES**

**La date de la distribution est fixée au samedi 12 décembre 2015.** L'organisation sera gérée par Madame la Vice-Présidente. Comme pour le repas des aînés il est demandé aux administrateurs de préciser leur disponibilité.

– **Fiches thématiques CCAS : Propositions de maquettes**

3 propositions de fiches thématiques, portant sur le CLIC, sont proposées. Une des propositions est retenue avec cependant quelques modifications souhaitées. Monsieur Gloria fera part des remarques au service communication de la commune. La version modifiée sera présentée lors du prochain CA.

– **Questions diverses**

Solidarité et accueil des réfugiés

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration de l'initiative de la ville de la Rochelle qui convie l'ensemble des communes de l'agglomération à une réunion le jeudi 10 septembre à 18h à la salle de l'auditorium du Musée Maritime.

L'objectif de cette rencontre est de préparer la réunion du samedi 12 septembre avec le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Des propositions concrètes seront présentées lors d'une autre réunion, toujours à l'auditorium du Musée Maritime, le mercredi 16 septembre.

Afin de préparer ces réunions, il est demandé à la commune de recenser, de façon volontaire, les possibilités d'aides qu'elle serait à même de proposer (hébergement, distribution de nourriture, de vêtement, aides à l'ameublement...).

Monsieur le Président exprime les difficultés à répondre à cette demande, non pas dans la mise en place du recensement mais dans la nature même des aides et des possibilités de la commune qui apparaissent limitées.

*M Brunet pose la question des logements disponibles sur la commune. M le Président lui répond, qu'il y a le gîte, mais que celui-ci est actuellement occupé par des ouvriers. M Vignaud avance l'idée des 2 maisons attenantes au terrain de sport de l'école. Monsieur le Président rappelle que ces biens immobiliers n'appartiennent pas à la commune mais à l'Établissement Public Foncier et que par conséquent la décision leur revenait. Il précise, par ailleurs, qu'il n'est pas impossible que des travaux soient, avant tout accueil, à réaliser.*

Les administrateurs du CCAS s'entendent sur l'idée de faire appel à la solidarité des habitants de la commune par la diffusion d'un message sur le panneau lumineux et d'un texte sur le site et le blog. Le CCAS recensera les personnes qui souhaiteraient, le moment venu, s'investir dans l'accueil des réfugiés ainsi que la nature des aides proposées.

ALSH / Vacances de Noël

Le conseil d'Administration acte l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sur la période du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2015. Le jeudi 24 décembre la structure fermera à 16h.

L'ALSH sera fermé du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2015.

Ouverture à partir du lundi 04 janvier 2016.